



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

ARRETE MUNICIPAL

2016-017-PM-KE

Objet : Arrêté permanent portant modification des conditions de circulation dans la rue Sadi CARNOT.

NOUS, MAIRE DE PERSAN,

VU Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, et L.2213-1

VU Les dispositions du Code de la Route en vigueur, notamment son article R.44,

VU Les dispositions du Code de la Voirie Routière ; notamment ses articles L.141-7, R.131-1 et R.141-2

VU Le décret n°84-74 du 26 janvier 1984 fixant le statut de la normalisation,

VU La Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions et ses textes d'application ; notamment la circulaire ministériel du 5 mars 1982.

VU l'Instruction interministérielle du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière, modifiée par l'arrêté du 15 juillet 1974, par la circulaire n°68-103 du 30 octobre 1968 et par l'arrêté du 24 novembre 1967, modifié par les arrêtés du 17 octobre 1968, 23 juillet 1970, 8 mars 1971 et 10 juillet 1974

ATTENDU que la configuration de la voie nécessite de réguler la vitesse des véhicules rue Sadi CARNOT sur toute sa longueur,

CONSIDERANT Qu'il appartient au Maire au titre des ses pouvoirs de police, de réglementer la circulation dans les voies de toute nature sur le territoire communal.

ARRETONS

Article 1 :

A compter de ce jour, la vitesse des véhicules est limitée à 30 KMH sur toute la longueur de la voie.

Article 2 :

La mise en place de la signalisation correspondante sera assurée et entretenue par les services techniques de ville de Persan.

Article 3 :

Monsieur le sous-préfet de Pontoise, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de Service police municipale de Persan, ainsi que tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des arrêtés municipaux, transmis à Monsieur le sous-Préfet de Pontoise, publié et affiché conformément à la législation en vigueur.

Fait à Persan, le 26 janvier 2016.



Le Maire de Persan,

M. Alain KASSE.